

COMPTE RENDU SOMMAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 25 Mai 2016

Présents : Thierry LHUILLIER, Gilbert FREYDIER, Lydie LE GALL, Fabrice NOCERA, Michel HUGON, Marie-Josée GUERGUY, Vinciane CROUZON, Raynald FOUCHER, Bernard LAGIER, Anne VEDRENNE, Jocelyne LE BAIL, Isabelle COMTE, Caroline BRES
Excusés : Hervé ISSARTEL procuration à Vinciane CROUZON;
Absents : Christopher BLACHE

Après la lecture des délibérations du conseil précédent, Monsieur le maire annonce l'ordre du jour. Le Quorum étant atteint l'assemblée peut délibérer.

SUBVENTIONS COMMUNALES

Marie José GUERGUY, adjointe à la culture présente la répartition de l'enveloppe de subventions aux différentes associations et issue de la commission culture.

Le conseil municipal approuve à la majorité des membres présents, la répartition de l'enveloppe aux associations Marsannaises. La liste est disponible en mairie sur demande.

Vote POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

PERSONNEL TERRITORIAL – CONVENTION CENTRE DE GESTION

Lydie LE GALL présente au conseil une délibération portant sur le service de remplacement du centre de gestion dans le cadre d'un remplacement. Le centre de gestion gère le contrat de la secrétaire est facture à la commune une prestation de service.

Vote POUR : 14 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 0

DEMANDE DE PRINCIPE PRET 0% FCTVA

Monsieur le maire expose au conseil la possibilité d'un contrat de prêt auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le préfinancement des attributions du fonds de compensation sur la taxe de la valeur concernant le projet de l'Immeuble Rey. Cette possibilité a été évoquée par le préfet et constitue une aide à l'investissement aux communes sur une somme prédéfinie et justifié pour une durée fixée dans le cas de la commune à 1 an à un taux actuariel de 0%.

Vote POUR : 12 ; CONTRE : 0 ; ABSTENTION : 2

DIVERS

Lydie LE GALL fait le point sur les trois lots infructueux restant à attribuer concernant le projet de l'immeuble Rey et expose à l'assemblée les noms des entreprises retenues ainsi que le montant des marchés.

Il est fait état de la gêne de certains concitoyens sur la nuisance de certains appareils de chantier. Lydie LE GALL répond que ces nuisances devraient cesser milieu de semaine prochaine.

Le maire expose le projet de modification du PLU, il sera envoyé à l'ensemble du conseil. Une enquête publique est ouverte, une commissaire enquêtrice a été nommée pour assurer des permanences en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat (16 juin, 6,12 et 18 juillet).

L'ordre du jour étant épuisé, le conseil est levé à 19h10.

Marsanne, le 31/05/2016

Le Maire,

Thierry LHUILLIER